

HAÏTI QUEL AVENIR: LE COLLECTIF DU 4 DECEMBRE SE PRONONCE



(Compte-rendu de la Conférence de presse de Jean Robert Argant , ce mardi 25 avril 2017 à l'Hôtel Oasis)

J. R.Argant

Au cours de la Conférence de presse du Collectif du 4 Décembre, le Coordonnateur général de cette institution, M. Jean Robert Argant a fait émerger un certain nombre d'interrogations autour de la situation politique actuelle, a critiqué les « tâtonnements » du pouvoir et proposé un ensemble de « réformes constitutionnelle et institutionnelle », en vue dit-il de « recadrer notre nation et restaurer sa dignité ». Il souhaite vivement remettre en valeur le PRODUIT NATIONAL { ressources humaines, culturelles, production nationale à tous les niveaux), « responsabiliser les ministres » et envisager « les voies de sortie face aux menaces de toutes sortes qui risquent d'entraîner le pays vers le chaos et ses imprévisibles conséquences. » Selon le Coordonnateur du Collectif « toute tentative de retour à des « pratiques qui hypothéqueraient les libertés publiques (liberté de la parole, liberté de commerce, respect des droits humains, équité de genre etc) entraînerait un recul inacceptable »

Jean Robert Argant signale que « depuis la promulgation de la constitution de 1987, le pays a connu toute une succession de dictatures populistes causant la destruction quasi complète de nos principales institutions. » Sur la base d'une « ENTENTE NATIONALE sur les grands défis de la nation », il propose de rééquilibrer les trois POUVOIRS. Il se demande s'il est important d'avoir deux chambres législatives avec des pouvoirs convergents, dont les membres sont choisis sans aucune balise institutionnelle rigoureuse. Il questionne le fait que le chef de l'Etat ,, élu au suffrage universel sur base d'un « programme » soit considéré MINEUR en cas d'infractions alors que son premier ministre, tenant son pouvoir à partir d'un suffrage indirect soit considéré MAJEUR en cas de dérives ou d'infractions. Il ne comprend pas pourquoi ce premier ministre, nomme les ministres (de concert avec le président) tandis que le président nomme les directeurs généraux, ni sur quelle base sénateurs et/ou députés choisissent ministres et directeurs généraux suite à des « marchandages politiques indécents et illégal » Il estime également que les mécanismes de la mise en place du pouvoir judiciaire sont viciés à la base . Quant aux partis politiques il constate qu'ils « souffrent d'un déficit organisationnel et d'un manque de leadership. ». M. Jean Robert Argant plaide également pour des réformes en profondeur au niveau éducatif, sanitaire, économique, douanier, judiciaire, cadastral, autour de l'identification de tous les citoyens, de la lutte contre la contrebande, des douanes, de la Cour des Comptes, de la mise en place des forces armées, du Conseil Electoral Permanent, des ordres professionnels et du Conseil Constitutionnel. Il souhaite UNE NOUVELLE CONSTITUTION sans passer par de nouveaux amendements. Il préconise enfin « la mobilisation citoyenne » afin d'éviter le chaos. Ces propos ont été bien accueillis par l'ensemble des participants.

Nelsy Moïse